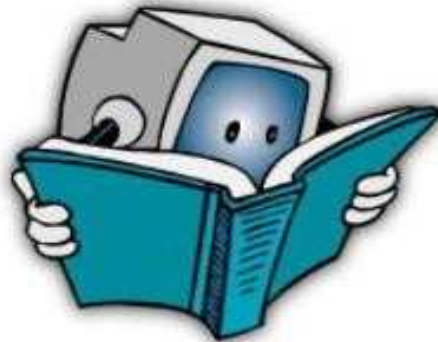




La Charte d'Utilisation d'Internet au CDI



*Internet au CDI doit être considéré comme un outil de recherche documentaire qui vient compléter vos recherches sur les autres documents (les livres, les revues, les CD-Rom).

*Internet n'est **pas en libre-accès** : pour l'utiliser, il faut demander l'autorisation à la documentaliste, et il faut que tes recherches soient en lien avec **un travail scolaire**.

*Toutes autres applications sont rigoureusement
INTERDITES



Tout élève ne respectant pas la charte se verra privé
d'accès aux ordinateurs.